

SAUVONS L'EAU!

N°42

LE MAGAZINE DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

JUILLET 2020

Dossier

Bon état des eaux : tenir le cap !



UNE NOUVELLE VIE POUR LE MARAIS DE SAINT-CHAMP P.4 - LA RÉGLEMENTATION POUR LE MOUILLAGE DES BATEAUX À LA LOUPE P.10 - SUCCÈS POUR LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX P.12 - **CORINE PELLUCHON : HABITER LE MONDE AUTREMENT P.14** - COVID-19 L'AGENCE DE L'EAU S'ENGAGE P.20

(NOUS AGISSONS)

9 décembre

L'usine de traitement de l'eau potable qui alimente le sud de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône (69) est inaugurée en présence de Jean-Pierre Dumontet, vice-président de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, d'Antoine Duperray, conseiller départemental, de Daniel Faurite, président de l'agglomération, et de Nicolas Chantepy, directeur général adjoint de l'agence de l'eau. Coût des travaux : 10 M€, dont 3,5 M€ pour l'achat de terrains situés sur le périmètre de protection des captages.



10 janvier

La Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) inaugure la nouvelle station d'épuration de Rancé et signe à Saint-Jean-de-Thurigneux (01), avec le Département de l'Ain et l'agence de l'eau, un contrat de territoire de trois ans pour améliorer la qualité de l'eau. 14 M€ seront consacrés à la modernisation des systèmes d'assainissement et à la reconquête des milieux aquatiques.



M. Charmet (conseillère départementale), C. de Lavergne (députée), A. Matheron (président de la communauté de communes Diois), N. Alban (agence de l'eau), P. Brunel-Maillet (vice-présidente CD26), O. Tourreng (vice-président communauté de communes).



J-M. Valdenaire (Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté), L. Roy (agence de l'eau), J-G Nast, (Parc naturel régional du Haut-Jura), C. Galagice (Fédération départementale des chasseurs du Jura), C. Trochaud (Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Jura), C. Maire (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Haut-Doubs), J. Rota (présidente de la conférence de bassin versant Haute vallée de l'Ain et Orbe).

8 février Le contrat Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe est signé à Morez (39) lors du comité syndical du Parc naturel régional du Haut-Jura, coordinateur du contrat. 6,5 M€, dont 4 M€ de l'agence de l'eau, sont consacrés aux milieux aquatiques et aux ressources en eau. Une opération collective pour réduire les pollutions toxiques dispersées sur le bassin de la Bienne est inscrite au contrat.

23 janvier

A Recoubeau-Jansac (26), lors de la signature d'un nouveau contrat de progrès 2020-2022 avec la communauté de communes du Diois, son président Alain Matheron souligne que le « *contrat a su tenir compte des particularités rurales du territoire, dans un contexte législatif susceptible d'évoluer* ». Montant des travaux : 9,1 M€, dont 3,1 M€ de l'agence de l'eau pour aider une quarantaine de communes à améliorer leurs réseaux d'eau potable et d'assainissement, et mettre en conformité la qualité de l'eau distribuée et le traitement des eaux usées.

11 février

La signature du contrat de transition écologique permet d'accompagner la mutation écologique, économique et sociale du bassin de Thau (34). Doté de 324 M€, il se distingue par le projet Ostrénergie qui consiste à fixer des ombrières munies de panneaux photovoltaïques sur les tables d'élevage du parc à huîtres.



Les signataires : J. Witowski (préfet de l'Hérault), C. Pujol-Noël (Banque des territoires), F. Guillot (Ademe), Y. Michel (Syndicat mixte du bassin de Thau) et E. Garcia (agence de l'eau).

12 février

Pour faire face à une augmentation de la mortalité de la faune et, notamment, des amphibiens écrasés par les véhicules, Maurice Chabert, président du Département de Vaucluse, lance le projet "La trame turquoise, une nouvelle composante de la gestion routière pour le département". D'un coût de 320 000 euros, l'opération est financée à 50 % par l'agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projets « biodiversité » 2019.



J-P. Vallette, président du syndicat des 3 rivières, L. Roy (agence de l'eau), S. Plenet, président de Annonay Rhône Agglo, B. Roudil, sous-préfet de Tournon sur Rhône, B. Royer, conseillère départementale en charge de la politique de l'eau.

13 février

Annonay Rhône Agglo dispose d'un contrat d'agglomération signé à Davézieux (07) avec l'agence de l'eau, qui mobilise 4,5 M€ sur 3 ans sur les problématiques d'assainissement, d'économie d'eau et de pollution toxique.

17 février

45 millions d'euros sont prévus au 2^e contrat 2020-2024 pour préserver l'eau de l'agglomération de Valence (26). « *Nous n'avons jamais levé le pied sur le sujet, affirme Nicolas Daragon, président de Valence Romans agglo. Ce contrat donne un cap pour entretenir les cours d'eau, préserver la biodiversité ou lutter contre la pollution* ».



20 février

Grand Chambéry (73) inaugure son bassin de stockage et de restitution des eaux par temps de pluie d'une capacité de 8 000 m³ afin de limiter les déversements dans la Leysse et le lac du Bourget. Coût des travaux : 11 M€, dont 6,5 M€ apportés par l'agence de l'eau.



24 avril

Dijon Métropole (21) et l'agence de l'eau renouvellent leur partenariat en faveur d'une gestion durable des services publics d'eau potable et d'assainissement (dont la gestion des eaux pluviales) autour d'un programme triennal de plus de 10 M€. L'agence de l'eau apporte plus de 5,3 M€ de subventions.



L. Roy (agence de l'eau), J. Deguerry (président du CD 01 et de HBA), M. Saddier (président du comité de bassin Rhône-Méditerranée), V. Baude (vice-présidente CD 01), D. Delagneau (vice-président de HBA).

18 février

En signant à Izernore (01) un contrat de 11 M€, Haut-Bugey agglomération (HBA) bénéficie d'aides de l'agence de l'eau et du Conseil départemental de l'Ain pour un rattrapage structurel des services d'eau potable et d'assainissement, une opération collective industrielle pour réduire les pollutions toxiques et une amélioration de la collecte des effluents.

7 avril

Le 4^e contrat territorial du bassin Brévenne-Turdine (69) engage le syndicat de rivières Brévenne Turdine, la Fédération départementale de pêche du Rhône et de la Métropole de Lyon, la Communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle et l'agence de l'eau dans un programme d'actions de 3 ans. Doté de 13 M€, dont 6 M€ de l'agence, il vise la mise en conformité de la station d'épuration de Saint-Pierre la Palud - Saint Antoine, l'aménagement d'obstacles à la continuité écologique et la restauration de 2,3 km de cours d'eau.



édito

Une mobilisation totale face à la crise !

Violente, soudaine, rude, la crise sanitaire a mobilisé toute notre énergie. Très vite et grâce à l'engagement de tous, nous nous sommes organisés pour garantir une organisation en télétravail performante. Nous avons assuré les paiements, instruit les dossiers d'aide sans délai, traité les déclarations de redevances et apporté les réponses aux questions qui nous étaient posées. Nous avons également poursuivi les travaux d'élaboration des Sdage 2022-2027, non sans adapter leur calendrier afin de maintenir une concertation approfondie ; les projets de Sdage doivent être adoptés fin septembre, pour une consultation du public à partir de février 2021.

« L'agence a pris des mesures exceptionnelles pour soutenir les maîtres d'ouvrage. »

En matière de redevances et de primes, nous avons veillé à ne mettre personne encore plus dans la difficulté. Nous avons prévu de ne pas pénaliser les retards de déclaration ou de paiement et avons, à l'inverse, anticipé le versement aux collectivités d'un certain nombre de primes pour épuration. Enfin, un dispositif ambitieux a été voté par notre Conseil d'administration afin de soutenir les maîtres d'ouvrage publics et privés engagés dans des travaux en faveur du bon état des eaux. Ce dispositif comporte deux volets : la mise en œuvre de mesures d'urgence à effet immédiat puis le lancement, fin juin, d'un appel à projets baptisé « Rebond eau-biodiversité-climat ». Au total, c'est une enveloppe de plus de 210 millions d'euros d'autorisations d'engagement que nous voulons mobiliser pour aider les territoires à faire face.

Laurent Roy,
directeur général
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

La nouvelle vie du marais de Saint-Champ

À la suite de travaux de réhabilitation, le marais de Saint-Champ assure à nouveau son rôle crucial de réservoir et d'assainisseur naturel. Il alimente aussi en quantité le lac de Barterand.



■ La nature reprend ses droits sur les berges. Les plantes exotiques envahissantes laissent progressivement leur place à des espèces locales.

Moins de
risques
d'inondation

En amont du lac de Barterand (Ain), le marais de Saint-Champ a retrouvé son rôle d'éponge essentiel à la qualité et la quantité d'eau. Suite à une série de travaux hydrauliques et environnementaux réalisés entre décembre 2018 et février 2019, la zone reste désormais humide toute l'année, même en période de forte chaleur grâce à la réhabilitation de 1,8 kilomètre de cours d'eau. « Nous avons redonné un côté naturel aux rivières en recréant des méandres et en comblant les fonds et les drains par du gravier, indique Vincent Molinier, responsable Gemapi à la [Communauté de communes Bugey Sud](#). Ces aménagements propices aux débords permettent de lutter contre l'assèchement du marais, dû aux périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, et favorisent l'auto-épuration de l'eau que nous buvons tous au final et qui sert à des usages domestiques, agricoles, industriels... ». La nature reprend

aussi ses droits sur les berges. Les plantes exotiques envahissantes, comme le solidage géant, laissent progressivement leur place à des espèces locales adaptées au lieu grâce à la nouvelle dynamique naturelle recréée. La reproduction de la faune aquatique est également favorisée.

Des effets positifs dont bénéficie le lac de Barterand, alimenté par le marais de Saint-Champ. Avec la suppression d'un remblai de 4 000 m³, sa connexion avec les cours d'eau a été simplifiée et l'amélioration de l'écoulement des rivières lui apporte une quantité d'eau nécessaire à sa sauvegarde et au développement de la biodiversité, notamment aux truites, brochets et carpes peuplant ses fonds. « L'opération déclarée d'intérêt général par la préfecture de l'Ain a permis aussi de diminuer les risques d'inondation de la Départementale 37 qui longe le lac », précise Vincent Molinier.

D'un montant de 235 000 euros, le chantier a été financé à 40 % par l'agence de l'eau, 30 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 10 % par le Département de l'Ain.

43

LE NOMBRE DE COMMUNES

composant la Communauté de communes Bugey Sud, possédant désormais la compétence Gemapi. Le Syndicat mixte du bassin versant du Séran à l'origine du projet de réhabilitation du marais de Saint-Champ a en effet intégré la collectivité en 2017.

LYON

Un dépôt de bus écoresponsable

Le Sytral, autorité organisatrice des transports en commun de [la Métropole de Lyon](#), a pris possession, en mars, de son nouveau centre de maintenance de bus en centre-ville. Installé en bordure de la Saône dans le quartier de la Confluence, le bâtiment de 20 000 m² a été construit pour s'intégrer au milieu urbain et limiter les nuisances environnementales liées à son fonctionnement.

Doté d'une toiture végétalisée assurant une régulation naturelle de la température, il est notamment équipé d'un système de récupération des eaux pluviales. Celles-ci sont collectées dans une cuve de 100 m³ avant d'être utilisées pour le nettoyage des bus puis traitées sur place. Ainsi alimentée, la station de lavage réduit de 50 % sa consommation. « *Ces équipements sont paramétrés pour être plus stricts que les exigences environnementales actuelles*, indique Fouziya Bouzerda, présidente du Sytral. *Avec cet investissement de 44 millions d'euros*



■ Le dépôt est opérationnel depuis le mois de mai.

nous souhaitons réussir le mariage de l'urbain, des activités de maintenance de véhicules avec la préservation de l'environnement ». Plusieurs indicateurs de suivi de l'activité sont mis en place pour vérifier ces objectifs au fil du temps. L'agence apporte une aide de 48 000 € pour la réalisation de la toiture végétalisée et la réutilisation de l'eau de pluie.

DIOIS

L'union fait la force pour moderniser les réseaux

Située en Zone de revitalisation rurale (ZRR), la [Communauté de communes du Diois](#) s'est lancée dans la modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement et l'optimisation de la qualité de l'eau distribuée et du traitement des eaux usées de ses 50 villages membres. Elle s'appuie sur un Contrat de progrès, dispositif destiné aux collectivités rurales ne bénéficiant pas des moyens nécessaires à la remise à niveau des infrastructures d'eau potable. « *Nous avons une densité de 10 habitants au km² dans un environnement montagnard, 45 régies communales d'eau potable et 9 151 abonnés*, explique Olivier Tourreng, vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement. *Face au delta entre notre territoire et les exigences réglementaires à respecter, l'agence de l'eau nous a proposé cette solution permettant de financer des travaux à hauteur de 9,1 M€, dont 3,1 M€ apportés par l'agence et*

3,1 M€ par le Département de la Drôme. Sans ces subventions, suivant les scénarios étudiés, le prix de l'eau aurait triplé ». Par ce contrat, l'EPCI et les communes se sont engagés à mettre en œuvre un service mutualisé afin de suivre les projets et d'accompagner la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale.



■ Vue sur la montagne de Glandasse, située à l'extrémité sud du massif karstique du Vercors.

45 M€

Le montant des investissements prévus dans le contrat 2020-2024 de Valence Romans Agglo pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Sur les deux premières années, les actions d'un montant de 18 M€, avec 7,1 M€ d'aides de l'agence de l'eau, s'articulent autour de 4 grandes orientations : préserver les fonctionnalités des milieux, améliorer les ressources en eau, favoriser la gestion durable des services et mettre en œuvre les politiques publiques.



RETENUE COLLINAIRE

Une réponse aux sécheresses

D'une capacité de 12 000 m³ d'eau de pluie, la nouvelle retenue collinaire aménagée sur la commune de La Motte-Servolex alimente 3 ha de maraîchage et 4 ha d'arboriculture. Sa construction apporte une solution pour irriguer les terres cultivées. Le système mis en place par [Grand Chambéry](#) permet de supprimer les prélèvements dans les rivières et de réduire ceux faits sur le réseau d'eau potable. Il a été pensé pour conforter la production agricole face aux périodes de sécheresse de plus en plus marquées. Le projet, d'un montant de 918 400 €, est financé à 80 % par l'agence, l'Europe et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

VAR Plus de 2 millions de m³ d'eau économisés !

29
ACTIONS
sont
programmées

2025 en ligne de mire pour la fin du Plan de gestion de la ressource en eau Caramy-Issole. Objectif : lutter contre les déficits quantitatifs grâce à une meilleure gestion. Un protocole de réduction des prélèvements et d'optimisation des usages est acté, intégrant des actions sur l'ensemble du bassin versant.

À horizon 2025, 2,3 millions de m³ seront potentiellement économisés en période d'étiage, entre juillet et septembre, à l'échelle du bassin versant de Caramy-Issole. Cette ambition du nouveau Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) Caramy-Issole a été posée en mars dernier grâce à un document de planification qui entend apporter des solutions au déficit en eau constaté sur certaines périodes de l'année en raison d'épisodes de sécheresses répétées et de prélèvements excessifs pour l'eau potable et l'irrigation. « *Nous souhaitons mieux organiser le partage de l'eau et mettre en œuvre les actions permettant de restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource grâce à une meilleure gestion de l'eau, qu'elle soit superficielle ou souterraine* », explique Jacques Paul, vice-président du syndicat mixte de l'Argens et président du Comité de rivière Caramy-Issole.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, 29 actions ont été décidées. 37 % d'entre elles conduisent directement à une économie d'eau. Elles portent principalement sur l'application des débits réservés nécessaires à la vie aquatique, sur la révision des autorisations de prélèvement des canaux d'irrigation, l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable, la modernisation des canaux d'irrigation, la recherche et la mise en service de ressources de substitution. « *Nous avons d'ores*



■ Le lac de Carcès est utilisé pour l'alimentation en eau potable de Toulon et de son agglomération.

et déjà acté avec nos partenaires, notamment Métropole Toulon Provence Méditerranée, un protocole prévoyant une réduction des prélèvements sur la retenue de Carcès utilisée pour l'alimentation en eau potable, grâce à la mise en exploitation de la source Saint-Antoine », précise le vice-président. Les autres mesures envisagées ciblent principalement le respect de la réglementation et l'amélioration des connaissances. Régulièrement, des comités techniques annuels seront organisés pour établir des bilans d'étape et un suivi quantitatif de la ressource en eau.

” Objectif : restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource grâce à une meilleure gestion de l'eau, qu'elle soit superficielle ou souterraine. “

QUESTION À Gilles Vincent



Vice-président de Toulon Provence Méditerranée en charge de l'environnement

Comment s'articule le Contrat métropolitain de la rade de Toulon avec le PGRE Caramy-Issole ?

« Ces deux documents de planification se complètent et sont liés sur la question d'une meilleure gestion de l'eau via la diminution des prélèvements de la retenue d'eau de Carcès, qui constitue l'une des principales sources du Var pour alimenter une partie des habitants de l'agglomération toulonnaise. Sur cette thématique, le PGRE intègre des actions portées par la métropole de Toulon, en tant que propriétaire de la ressource. Nous allons créer une station de mesure en aval de la retenue, remettre en service la source Saint-Antoine, moderniser nos réseaux de distribution à Toulon et dans son agglomération afin de lutter contre les fuites et réaliser des économies sur le prélèvement. Nous travaillons aussi à l'approfondissement des connaissances de la ressource du karst du Beausset avec la réalisation de forages de reconnaissance destinés à confirmer l'existence d'une ressource exploitable et, selon les résultats, effectuer des forages d'essai ».

GARD

La Cèze se recharge en sédiments

Rivière recherche transit sédimentaire dynamique. Depuis 2007, des opérations de remobilisation des bancs de gravier et de démolition des ouvrages de protection des berges rechargent progressivement la Cèze en alluvions et sédiments. Enjeux : améliorer la qualité de l'eau et l'écoulement des crues.

Le Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze (AB Cèze) travaille à redonner à la rivière son fonctionnement naturel, dérégulé par l'enfoncement de son lit de plus d'un mètre entre 1948 et 2007. « *On estime à 1,5 million de m³, le volume de sédiment extrait du cours d'eau sur cette période, soit 300 ans d'apport supprimés*, indique Laury Sohier, directeur de l'AB Cèze. *L'incision de la rivière qui en résulte entraîne l'affaissement de la nappe phréatique ce qui dégrade la qualité et l'auto-épuration des eaux. Elle impacte aussi le bon écoulement des crues et le développement de la biodiversité* ». Outre l'arrêt des prélèvements de sédiments,

AB Cèze cible depuis 2007 les bancs de graviers qui ne sont plus en mouvement. Non pas pour les supprimer, mais pour les débroussailler, scarifier les amas de terre de façon à ce que la prochaine crue de la Cèze déplace et transporte elle-même les graviers, galets et alluvions. Une opération de ce type sera menée cet été sur une vingtaine de sites et bénéficie d'une enveloppe financière de 50 000 euros. À certains endroits, les bancs les plus importants sont réduits et les graviers sont transférés en amont pour recharger une zone très déficitaire. En parallèle, AB Cèze actionne un levier plus ambitieux, l'acquisition foncière. Le syndicat



■ Le syndicat a acheté une dizaine d'hectares de terrain le long de la Cèze.

a acheté à ce jour une dizaine d'hectares de terrain le long de la Cèze sur lesquels les protections de berges ou les digues sont détruites, laissant une rivière moins canalisée. Les rives s'érodent alors naturellement et alimentent en sédiment le cours d'eau. « *Même après treize ans d'intervention, le suivi ne montre pas un accroissement des sédiments dans le cours d'eau, on ne rattrape pas trente ans d'extraction en un claquement de doigts* », souligne Laury Sohier. Point positif : la situation de la Cèze ne se dégrade plus.

AGDE

Une implication sans réserve de tous les acteurs

Plus de 400 végétaux différents, 260 espèces d'oiseaux, 15 de reptiles, 9 d'amphibiens, 7 milieux naturels (dunes, lagunes, roselières, sansouïres...) cohabitent au Bagnas, un refuge de 740 hectares situé entre terre et mer sur la commune d'Agde. Un lieu à la fois réserve naturelle nationale, site Natura 2000, terrain du Conservatoire du littoral, zone humide et masse d'eau DCE. « *Pour la première fois, nous avons élaboré un Plan de gestion conciliant les différentes facettes de ces statuts et parlant un langage commun*, explique Julie Bertrand, directrice de l'association Adena, gestionnaire du site. *La question de l'eau est cruciale pour les acteurs qui convergent tous vers les mêmes objectifs, préserver la ressource, protéger les milieux et améliorer la fonctionnalité des habitats* ».

Mise en place en 2018, une commission scientifique, rassemblant des partenaires scientifiques, accompagne aujourd'hui

l'Adena dans la mise en œuvre de ce Plan de gestion pour la période 2020-2029. Celui-ci s'articule autour de la reconquête du bon fonctionnement des milieux prioritaires du Bagnas, de l'amélioration des connaissances et de l'ancrage territorial du site. « *Grâce à la modélisation de tous les canaux du site, divers scénarios de gestion hydraulique intégrant dif-*

férents niveaux de salinité, sont testés, indique Julie Bertrand. *Sur la base de l'évaluation de leurs impacts sur la qualité de l'eau et la biodiversité, la commission nous aidera à l'automne à orienter nos choix de gestion* ». D'autres actions ciblent plus particulièrement le sud de la réserve et ses dunes de bord de mer soumises à la pression touristique.



■ Une analyse hydrologique est en cours afin de vérifier la qualité de l'eau et permettre le choix du scénario hydrologique.

.....
621 500 €

**LE BUDGET DE
FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT
prévu dans le Plan de gestion
de la réserve naturelle du Bagnas
pour la période 2020-2022.**

Le Marais de Saône prêt à accueillir le retour d'espèces patrimoniales

Grâce à la restauration des fonctionnalités écologiques au sein de 800 hectares de zones humides du Marais de Saône, la qualité de l'eau s'est améliorée. Le retour des tritons et des papillons est attendu dans cet espace protégé.

Stratégique pour Besançon, le Marais de Saône nourrit la source d'Arcier, utilisée pour l'alimentation en eau potable de 55000 Bisois. D'où l'importance de préserver cette zone humide de 800 hectares et de lui redonner toutes les fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères nécessaires à l'auto-épuration de l'eau et au développement de la biodiversité. Ces dernières années, le *Syndicat mixte du Marais de Saône* (SMMS) a mis en place une série d'aménagements destinés à retenir une partie de l'eau, ce qui conforte aujourd'hui la zone humide et assure un soutien d'étiage aux ruisseaux en période sèche. « En 2018, dans le cadre de l'appel à projets « Eau et biodiversité » de l'agence de l'eau, deux actions ont été réalisées, l'une de densification du réseau de mares et l'autre de réouverture de milieux. Dans les deux cas, l'objectif visait à accroître les zones humides afin d'améliorer la qualité de l'eau et de favoriser le retour des espèces classées d'intérêt communautaire jusque-là absentes ou peu présentes, explique Alexandre Benoit-Gonin, responsable du SMMS. Les travaux ont permis de reconstituer une trame bleue et verte propice au développement de la biodiversité ».

Depuis plus d'un an, la création de cinq mares forestières peu profondes et végétalisées, d'une surface inférieure à 1000 m², a rétabli une continuité entre le nord et le sud du site. Rapidement, la faune et la flore aquatiques ont investi ces nouveaux espaces; certaines espèces en ont même fait un nouveau site de reproduction. « La discontinuité constatée auparavant limitait le développement et l'extension des espèces patrimoniales, indique Alexandre Benoit-Gonin. Les premiers résultats constatés sont encourageants même si le triton crêté et le triton ponctué ne sont pas encore revenus, c'est une question de temps ». Second volet: la réouverture d'une parcelle de 7,1 hectares appartenant à la Fédération départementale des chasseurs du Doubs. L'opération a consisté à débroussailler et à abattre



■ Un enjeu prioritaire est de favoriser le retour d'espèces classées d'intérêt communautaire.

des ligneux, dont le développement assèche le marais. Un nouvel espace qui devrait permettre un retour du damier de la Succise, papillon protégé en Franche-Comté appréciant les environnements humides. La zone est entretenue désormais tous les ans au printemps grâce au pâturage de six chevaux konik polski. Le coût du projet s'est élevé à 41 400 euros, financé à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau.

.....

360

LE NOMBRE D'HECTARES de zones humides gérés par le Syndicat mixte du Marais de Saône. Celui-ci est propriétaire de près de 60 hectares.

Un marais classé ZONE SENSIBLE

Des compétences et un territoire élargis

Le Syndicat mixte du Marais de Saône a acquis, l'année dernière, la compétence de gestion des milieux aquatiques, entraînant une modification de sa zone d'intervention. Il couvre aujourd'hui l'ensemble du bassin d'alimentation de la source d'Arcier, incluant Grand Besançon Métropole et la Communauté de communes des portes du Haut-Doubs. Le prochain plan de gestion de ce vaste territoire est en cours d'élaboration pour les dix prochaines années.

« 50 projets pour lutter contre le réchauffement climatique »

À mi-parcours de son exécution, le Contrat de rivière Saône s'est enrichi d'un avenant pour la période 2020-2021, comprenant un plan d'action actualisé et une gouvernance revue. Explications de Dominique Girard, président du Comité de rivière.

Pourquoi avez-vous engagé un avenant au Contrat de rivière Saône ?

Datant de 2016, notre contrat porte sur l'amélioration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et des continuités écologiques, sur la Saône et ses 68 petits affluents. Le bilan de mi-parcours a révélé une dilution de notre efficacité liée à un nombre trop important d'actions. Nous en avons 229, un vrai catalogue ! Une actualisation et des ajustements nous sont apparus indispensables.

Quelles actions sont inscrites dans l'avenant ?

Nous avons bâti un programme de 50 projets pour un budget de plus de 4 millions d'euros. Au-delà de la sauvegarde des milieux et de leur biodiversité, ces actions visent à protéger la ressource en eau dans ses différentes utilisations et améliorer les connexions entre nappes souterraines, milieux humides et cours d'eau



■ La température de la Saône a augmenté d'un degré en 27 ans, avec une accélération ces dernières années.

afin de mieux résister, dans le contexte de changement climatique que nous constatons tous, aux alternances de crues et de périodes de sécheresse. Nous initions là la mise en œuvre d'un projet politique à 15-20 ans. La température de la Saône a augmenté d'un degré en 27 ans, avec une accélération ces dernières années. Cette tendance entraînera à terme la disparition d'espèces végétales et animales et sera au centre du prochain contrat.

Comment a évolué la gouvernance du contrat de rivière ?

Un bureau restreint d'une quinzaine de personnes, représentantes de l'État, des collectivités, des acteurs économiques et des associations environnementales, a été mis en place fin 2019. Il définit des pistes d'action et des orientations pour préparer le travail décisionnel du Comité de rivière. Malgré les bouleversements introduits par le transfert de la compétence Gemapi aux intercommunalités depuis janvier 2018, la gouvernance du contrat continue de mobiliser tous les niveaux de collectivités – régions, départements, EPCI - dans un objectif partagé. Ainsi, le département de la Côte-d'Or a-t-il participé au cofinancement du projet de restauration de prairies alluviales à Poncey-lès-Athée et Lamarche-sur-Saône.



QUESTION À François Lavrut

Président de la Chambre d'agriculture du Jura



Comment travaillez-vous avec les agriculteurs pour améliorer la qualité de l'eau dans les puits de captage ?

Accompagnés de techniciens spécialisés en agriculture bio ou d'agronomes, nos élus animent des réunions dans les communes et créent un climat de confiance entre les gestionnaires de la ressource en eau et les agriculteurs, en vue d'améliorer la qualité de l'eau potable dans les captages prioritaires. Aucun schéma n'est préétabli, chaque rencontre donne naissance à des actions sur mesure de lutte contre les pollutions diffuses. Par exemple, du côté de Lons-le-Saunier, les agriculteurs se sont convertis au bio et ont mis en herbage un périmètre de protection autour du puits de captage de Villeveux, abandonnant l'utilisation de produits phytosanitaires sur le secteur. Sur un autre site, le choix a été de cultiver du chanvre et de la luzerne sur la zone de captage, deux plantes qui nécessitent peu d'intrants. Nous veillons à faire évoluer les pratiques tout en conciliant une activité économique dynamique et une amélioration de la potabilité de l'eau.

CÔTE-D'OR

Des restaurations efficaces dans près de ¾ des cas

Les travaux de réhabilitation ont-ils immédiatement des effets visibles sur les rivières ? Question légitime que la Fédération départementale de pêche de Côte-d'Or s'est posée. L'association a publié une synthèse des analyses réalisées sur 36 projets conduits

entre 2013 et 2018 sur des cours d'eau du département. « Les résultats sont globalement bons », explique Jean-Philippe Couasné, responsable technique de la Fédération Pêche Côte-d'Or. Dans 71 % des restaurations effectuées, on constate déjà une augmentation

du nombre de poissons et des macro-invertébrés ainsi que de leurs habitats ». Certains aménagements n'ont en revanche pas encore apporté tous les bénéfices locaux escomptés. Les maîtres d'ouvrage travaillent à concevoir dès l'amont des solutions plus efficaces.



**HERBIERS
DE POSIDONIE**

« Le mouillage des navires ne doit pas détruire les espèces végétales protégées »

Une nouvelle réglementation pour le mouillage des bateaux entre en vigueur en septembre. Comme l'explique le commissaire général Thierry Duchesne, adjoint du préfet maritime de la Méditerranée, il s'agit d'agir à trois niveaux : sécuriser la navigation, mieux connaître les navires entrant dans la mer territoriale et protéger l'environnement.

Quel est le sens de cette réglementation ?

Thierry Duchesne. Elle fixe l'organisation des mouillages des navires en Méditerranée. En raison de la croissance des activités, les usagers de la mer doivent bénéficier d'un cadre juridique clair. La Méditerranée étant classée à 85 % en aires marines protégées, cela nécessite la mise en place de règles sur les mouillages permettant à la fois la libre utilisation de l'espace maritime et la préservation de l'environnement marin. L'herbier de posidonie, notamment, est l'un des écosystèmes pivots les plus productifs au monde, aux rôles écologiques et économiques majeurs. Il est aujourd'hui fortement menacé par la pression des mouillages en mer, qui est croissante le long de notre littoral. En dix ans, le nombre de mouillages a augmenté de 450 % pour les navires entre 24 et 45 mètres. Or, les ancres de ces bateaux sont responsables de dommages physiques importants sur la posidonie. À titre d'exemple, durant les cent dernières années, les herbiers ont perdu en moyenne 10 % de leur surface dans le bassin méditerranéen.

Quels sont les sites concernés par la réglementation ?

Thierry Duchesne. La préfecture maritime a fixé le cadre général en juin 2019. Puis, pour les bateaux inférieurs à 45 mètres, nous avons organisé une importante phase de concertation afin de définir les zones de mouillages concernées dans chaque territoire de la mer. Des commissions locales sont en cours et déboucheront à l'automne sur une quarantaine d'arrêtés locaux spécifiant les zones autorisées au mouillage et celles qui ne le sont plus, sachant que tout le littoral méditerranéen a vocation à être couvert.



Ces dix dernières années, le nombre de mouillages a augmenté de 450 % pour les navires entre 24 et 45 mètres, dans la Grande bleue.

Thierry Duchesne, adjoint du préfet maritime de la Méditerranée.



Est-ce un coup d'arrêt à la plaisance ?

Thierry Duchesne. Il ne s'agit pas de stopper les activités de plaisance, qui sont très importantes pour le tourisme, mais d'arrêter les dégradations massives. En ce sens, un volet important est celui de l'aménagement de zones de mouillage sur bouée. Le Rayol-Canadel, le Lavandou, Sanary-sur-Mer, la passe de Bagaud à Port-Cros se sont équipés. Un projet est en cours à La Ciotat. L'agence de l'eau est un partenaire technique et financier majeur de ces installations et c'est une excellente chose. Les plaisanciers doivent aussi être mieux sensibilisés et informés sur ce qui existe pour les aider à choisir un mouillage, par exemple avec l'application Donia.

”

L'herbier de posidonie est l'un des écosystèmes pivots les plus productifs au monde, aux rôles écologiques et économiques majeurs.

“



■ Les bouées à ancrage écologique nouvellement installées dans la zone de mouillage de Bagaud.

Appel à projets

Jusqu'au 31 décembre, les collectivités désireuses de lancer des études ou des travaux pour protéger les herbiers de posidonie lors des mouillages peuvent bénéficier d'aides spécifiques.

Plus d'info :

www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

QUESTION À Éric Mabo

Délégué général adjoint de la Fédération des industries nautiques



Quelle est la position de la fédération sur cette nouvelle réglementation ?

Notre responsabilité individuelle et collective est de favoriser la publication de décrets applicables, appliqués et aux effets réels, car l'enjeu de sauvegarde de la Méditerranée est majeur. La démarche de concertation a été conduite dans de bonnes conditions, avec la volonté de sauvegarder des zones de mouillage. Nous savons tous qu'une interdiction totale ne serait pas tenable. Maintenant et en parallèle, il est important d'accélérer l'engagement des collectivités à implanter des espaces de mouillage organisés et de faire progresser la recherche et l'innovation au profit de nouveaux systèmes d'ancrage. L'État doit accompagner ces deux points.

La passe de Bagaud, dans le Parc national de Port-Cros, est un lieu de mouillage très fréquenté l'été par les voiliers et les bateaux à moteur. Avec des impacts importants sur les espèces benthiques et les herbiers de posidonie, en raison des ancres et des chaînes qui raclent les fonds marins. Le mouillage sur ancre est donc désormais interdit toute l'année sur une zone de 176 hectares. 68 bouées d'amarrage ont été installées au printemps afin de protéger les fonds marins ; elles sont mises à disposition jusqu'au 15 octobre. Un protocole de suivi sur 15 ans est en outre programmé pour analyser les effets sur l'écosystème et l'impact sur le redéploiement du mouillage autour des îles d'Or. Ce projet de 700 000 € a bénéficié d'une subvention de 268 000 € de l'agence de l'eau et des contributions de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'Union Européenne et du Parc national de Port-Cros.

Lancée en 2013 en collaboration avec l'agence de l'eau, l'application Donia permet à un plaisancier de localiser son bateau avant le mouillage afin d'éviter de jeter l'ancre sur des herbiers de posidonie. Elle bénéficie régulièrement de nouvelles fonctionnalités : alarmes en cas de dérapage, outil communautaire de renseignements sur l'état des fonds marins, cartes à l'échelle de toute la Méditerranée française... Gratuite, elle améliore les comportements : 70 % de ses utilisateurs privilégient des zones de mouillage sans herbiers.

Selon une enquête réalisée en septembre dernier par l'association Expe2M auprès de plaisanciers, 90 % sont conscients que la vie marine est menacée, 43 % se disent au courant de la nouvelle réglementation liée au mouillage, mais 53 % avouent quand même jeter l'ancre sur les herbiers.

(ILS S'ENGAGENT)

Quand l'agriculture se pose en alliée de l'eau et de la biodiversité

Lancé fin 2019 par l'agence de l'eau, l'appel à initiatives dit PSE (Expérimentation de paiements pour services environnementaux) a rencontré un vif succès. Sur 30 dossiers déposés, 21 ont été sélectionnés. Gros plan sur les ambitions de deux d'entre eux.

Nouvel outil au service des collectivités, le PSE consiste à rémunérer les interventions des agriculteurs en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Les 21 projets retenus (3 en Bourgogne Franche-Comté, 1 dans le Grand Est, 7 en Auvergne-Rhône-Alpes, 6 en Occitanie et 4 en Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont jusqu'au 31 mars prochain pour définir les actions à conduire et mobiliser les agriculteurs volontaires, avec un financement de l'agence de l'eau à hauteur de 70 %. Puis, dès avril 2021, les agriculteurs passeront en phase opérationnelle; ils pourraient bénéficier de 30 millions d'euros au global sur une période de 5 ans.



■ Formation d'un groupe d'agriculteurs au dispositif Biodiv&Eau du Grand Pic Saint-Loup.

**2 000
à 3 000
EXPLOITANTS
AGRICILES
CONCERNÉS**

L'exemple du Grand Pic Saint-Loup (Hérault) : 10 % des exploitations ciblées

Le territoire du Grand Pic Saint-Loup est un jardin pour les citoyens avides de VTT, trails, escalade. Il compte 4 sites Natura 2000, 25 Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique et un vaste réseau hydrographique (trame bleue, ripisylves, mares temporaires et zones humides...), que la communauté de communes s'attache à préserver, tout en favorisant le développement d'une agriculture respectueuse de cette biodiversité.

Depuis 2018, le dispositif Biodiv&Eau permet d'évaluer et d'améliorer l'état de conservation de la biodiversité dans des exploitations, ainsi que leurs pratiques agricoles. « Notre objectif est de signer 30 à 40 contrats PSE avec les vignerons engagés dans Biodiv&Eau, mais aussi avec les exploitations concernées par les aires d'alimentation de captage, notamment celles du Fenouillet et de la source du Lez, et plus généralement avec les volontaires pour s'impliquer dans des

démarches vertueuses pour la préservation de la ressource en eau et la biodiversité, indique Thierry Alignan, chargé de mission à la [Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup](#). Le recrutement d'un chargé de mission est en cours afin de rédiger notre projet de territoire, de définir les actions à enclencher et de déterminer le cadre de rémunération des viticulteurs, ainsi que les modalités de suivi ».

L'exemple du Pays Graylois (Haute-Saône) : 350 exploitations dans l'aventure

Le Pays Graylois compte 23 captages prioritaires sur son territoire, soit 13 673 hectares - dont 8 640 hectares de surface agricole en grandes cultures - concernés par une pollution aux nitrates et aux pesticides. Son objectif est d'accompagner 350 exploitations agricoles vers des pratiques

plus respectueuses de l'environnement. « Les PSE vont nous aider à reconquérir la qualité de l'eau et à accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs vers une modification de leur système d'exploitation », explique Amélie Ramaget, chargée de mission santé au [Pôle d'équilibre](#)

[territorial et rural du Pays Graylois](#). (PETR) Axe prioritaire : une nette diminution du recours aux engrais minéraux, aux produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides) et aux énergies fossiles.

une ? à

Josselin Bobet,
expert environnement
Solvay Tavaux

Comment comptez-vous réduire vos flux de substances dangereuses et vous mettre en conformité avec la prochaine Directive-cadre sur l'eau ?

Nous avons décidé d'investir dans une ligne de traitement supplémentaire, un point crucial pour répondre aux exigences environnementales et être en conformité avec la Directive-cadre sur l'eau, qui prévoit la suppression des émissions de substances dangereuses prioritaires au 1^{er} janvier prochain. L'objectif est d'atteindre des seuils de rejet du trichloréthylène et du chloroforme inférieurs à leur limite de quantification. Car malgré nos efforts constants, notre production de Polychlorure de vinylidène (PVDC) et de Polyfluorure de vinylidène (PVDF), des matériaux utilisés dans les emballages pharmaceutiques



■ Le site jurassien de Solvay, à Tavaux, produit du Polychlorure de vinylidène (PVDC) et du Polyfluorure de vinylidène (PVDF).

et agroalimentaires, génère un flux d'effluents aqueux contenant de 5 à 30 grammes par jour de composés chlorés, traités puis rejetés dans le milieu naturel, en l'occurrence la Saône.

Notre future installation sera opérationnelle

en 2021 et sera basée sur la technique de stripping consistant à faire passer les polluants de l'eau en phase vapeur pour ensuite traiter les gaz extraits. Nous souhaitons un démarrage des travaux à l'automne.

La plateforme Tab remplit ses objectifs

Sur la plateforme des Techniques alternatives et biologiques (Tab), scientifiques et agriculteurs évaluent les effets de l'agroforesterie fruitière sur les cultures de blé, de colza et de plantes aromatiques. Objectifs : réduire les apports en intrants chimiques et mieux prendre en compte la biodiversité. La convention Tab vient d'être prolongée jusqu'en 2024.

À Étoile-sur-Rhône (Drôme), délimitées par de grandes haies brise-vent, différentes bandes agricoles se succèdent sur plus de 3 hectares : des vergers de pêcheurs se mêlent aux champs de blé, de soja et de maïs semence ; le tout jalonné d'une haie basse pour les insectes et les animaux auxiliaires de culture. Baptisée agroforesterie fruitière, cette cohabitation entre arbres fruitiers, cultures annuelles et aménagements pour la biodiversité est expérimentée depuis 2011 sur la plateforme Techniques alternatives et biologiques (Tab) et vient d'être reconduite pour cinq ans. « Les arbres protègent les cultures du soleil, de la pluie et du vent », indique Florian Boulisset, chargé de projet à la [Chambre d'agriculture](#)

de la Drôme. Nous cherchons aussi à savoir s'ils permettent d'améliorer la fertilité des sols grâce à la rétention de l'eau par leurs racines ».

L'an dernier, les récoltes annuelles ont atteint les objectifs visés : environ 19 tonnes de pêches commercialisables par hectare et des rendements moyens de 42 t/ha, 43 t/ha et 25 t/ha pour les cultures de soja, blé tendre et colza. « Nous enregistrons de surcroît un taux d'occupation proche de 100 % de nos nichoirs à chauve-souris. Reste à déterminer leur impact sur les cultures et leur rôle contre les ravageurs. C'est l'un des sujets d'étude inscrits dans le renouvellement de la convention ». La Chambre d'agriculture et ses partenaires lancent également un



L'agroforesterie
fruitière
expérimentée

nouveau cycle d'expérimentation. Ils testent l'intégration de vignes dans les cultures de blé et de soja, et envisagent à moyen terme la plantation d'oliviers et de grenadiers. L'optimisation de la gestion de l'eau demeure également une priorité.

(PORTRAIT)

Corine Pelluchon veut transmettre un monde habitable

Philosophe engagée en faveur de la cause animale, Corine Pelluchon voit dans la crise sanitaire l'occasion d'une transformation individuelle et collective. Elle propose des pistes de réflexion pour changer la manière d'habiter la Terre en conciliant la question animale, la santé, la protection de l'environnement et la prise en compte de notre vulnérabilité.

Hasard du calendrier, en mars dernier, alors que la pandémie de Covid-19 se répand à travers la planète, Corine Pelluchon publie *Réparons le monde. Humains, animaux, nature* (éditions Rivages), un essai rassemblant sept textes, déjà parus ou inédits, consacrés à la transition écologique et à ce qui est requis, à la fois sur

" Je sens aujourd'hui chez les jeunes le désir de changer notre modèle de développement. " <

le plan individuel, moral et spirituel, et sur le plan économique et politique, pour habiter autrement la Terre. La philosophe promeut au fil des pages « *une cohabitation plus juste entre les hommes et les animaux* » et offre des pistes pour « *sortir d'un autre modèle de développement contreproductif sur le plan social et environnemental, et déshumanisant* ». Une manière de faire le lien entre écologie, justice sociale, cause animale et démocratie, des thématiques chères à cette professeure d'éthique et de philosophie politique de l'université Gustave Eiffel (Marne-la-Vallée). « *Notre façon d'abuser des ressources n'est pas soutenable écologiquement et génère des crises économiques et sociales majeures*, explique Corine Pelluchon. *La pandémie actuelle a permis à chacun de réfléchir à sa vulnérabilité. Il est encore temps de reprendre en main notre destinée, de changer nos modes de production et nos habitudes de consommation, et de prendre des décisions qui nous mettent sur une bonne trajectoire, celle d'un modèle de développement prenant en compte les limites planétaires et notre interdépendance à l'égard des autres et des écosystèmes* ».



Corine Pelluchon a montré la voie dès 2003. Elle est devenue végétarienne pour des raisons éthiques et est végane depuis 2016. « *Quand j'ai pris la mesure des souffrances inouïes que nous infligeons aux animaux, j'ai ressenti une douleur infinie et de la honte ; ce fut un cataclysme*, déclare Corine Pelluchon ». Pour autant, cette disciple de Levinas et de Leo Strauss n'a rien d'une extrémiste. Son engagement la conduit plutôt à être ouverte au dialogue afin d'arriver à des résultats concrets. « *On peut être radical dans sa pensée et dans sa vie*, poursuit-elle, *mais on ne peut pas faire table rase du passé ni imposer la transition écologique de manière tyrannique, sans tenir compte des contextes géographiques et sociaux* ». Corine Pelluchon exhorte à une transformation de soi et à des changements structurels ainsi qu'au pragmatisme politique, car ce sont les conditions nécessaires pour réparer le monde et préparer l'avenir.

Repères

1967 > naissance à Barbezieux-Saint-Hilaire (Charente)

2015 > publie *Les Nourritures : philosophie du corps politique* (Seuil)

2016 > professeure à l'université Gustave Eiffel, Marne-La-Vallée

2017 > Membre du Conseil scientifique de la Fondation pour la nature et l'homme

2020 > Publication de *Réparons le monde. Humains, animaux, nature* (Rivages)

Bon état des eaux : tenir le cap !



Dossier

Près de la moitié des cours d'eau et 85 % des nappes sont en bon état dans le bassin Rhône-Méditerranée, ainsi que 91 % des rivières et 100 % des eaux souterraines en Corse. Chaque année, l'agence de l'eau effectue plus de 5,5 millions d'analyses pour dresser le bilan qualitatif de ces deux bassins. Ce contrôle met en lumière les nouveaux enjeux liés à la qualité de l'eau dans un contexte de changement climatique impactant le fonctionnement des rivières et des nappes. Il incite également les collectivités à se mobiliser pour la reconquête d'un bon état généralisé.





Morphologie
abîmée pour
1 rivière
sur 2

■ Une rivière sans trace de substance toxique, s'écoulant naturellement et accueillant une biodiversité riche et variée, est considérée en bon état.

À la surface des rivières et au plus profond des nappes d'eau, un travail de titan est opéré, jour après jour, pour traquer les polluants et contrôler les écosystèmes. En ligne de mire: les ruisseaux, rivières, fleuves, plans d'eau, nappes... afin de déterminer s'ils sont « en bon état », c'est-à-dire propices à une vie animale et végétale riche, exempts de produits toxiques et en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages. Plus de 1 000 paramètres sont inclus dans leur surveillance, dont la précision, la qualité et la régularité ne cessent de s'affiner. « Lorsque nous avons commencé à analyser l'état des eaux dans les années 70, à l'échelle des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, nous disposions d'une centaine de stations. Nous en avons plus de 1 600 aujourd'hui, qui produisent 5,5 millions de données annuelles, indique Olivier Fontaine, chef de projet à l'agence de l'eau. Nous mesurons les niveaux de pollution au regard de la présence de substances toxiques et examinons la santé des invertébrés, diatomées, poissons et macrophytes,

Objectif à atteindre en 2027 : au moins 68 % des eaux de surface en bon état sur le bassin Rhône-Méditerranée, contre 48 % en 2019. <

car leur grande sensibilité aux changements environnementaux en fait des bio-indicateurs puissants. Nous regardons aussi la forme des cours d'eau, l'état des berges, les débits, les profondeurs... ». De cette quête invisible découle une expertise permettant d'agir aux bons endroits et d'actionner les leviers adaptés aux différentes situations, sachant que les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse doivent définir, tous les

6 ans, les objectifs des politiques à conduire et les actions prioritaires à mener. Les Sdage concernant la période 2022-2027 sont actuellement en préparation; ils préciseront les prochains programmes de surveillance dans leurs moindres détails et viseront à répondre à l'objectif ambitieux d'atteindre le bon état écologique en 2027 pour au moins 68 % des eaux de surface sur le bassin Rhône-Méditerranée (à comparer aux 48 % constatés en 2019) et 98 % en Corse.

Contamination croissante par les médicaments

« Si l'état global des masses d'eau entre 2015 et 2019 est resté globalement stable, la pollution organique provenant des eaux usées brutes ou traitées, ainsi que la pollution industrielle sont en nette baisse », poursuit Olivier Fontaine. Des améliorations apparaissent aussi sur les micropolluants, avec une division par 4 de la toxicité des Hydrocarbures aromatiques polycliniques (HAP), majoritairement issues de l'activité humaine, et une division par 2 de celle des pesticides, sans toutefois atteindre, au global, les normes admises au regard de la protection de l'environnement. « Les problèmes de pollution restent logiquement localisés dans les zones de forte industrialisation pour les micropolluants et de grandes cultures pour les pesticides, précise Olivier Fontaine. Quant aux altérations hydromorphologiques, on les retrouve dans les vastes zones agricoles du bassin, là où les cours d'eau ont été considérablement modifiés par l'homme dans les années 70, avec des solutions que l'on ne retiendrait plus aujourd'hui et des impacts sur la biodiversité, les activités de baignade, pêche ou canoë, mais aussi des risques accrus d'inondation ». Du côté des eaux souterraines, 36 masses d'eau sont jugées en état médiocre par l'agence de l'eau dans son rapport 2019,

majoritairement affectées par la présence de pesticides, de nitrates et de solvants. Une autre réalité prégnante est celle d'une contamination croissante de ces eaux profondes par les médicaments : antibiotiques, antidiabétiques, antiépileptiques... Bien que les concentrations restent faibles, l'agence reste en veille car la plupart de ces eaux sont destinées à l'alimentation en eau potable : « *La consommation pharmaceutique des Français est très importante, or ce type de pollution n'est pas toujours traité par les stations d'épuration et s'avère coûteux à éliminer. Les collectivités prennent conscience de ces nouveaux enjeux et commencent à se mobiliser* ».

Ces constats additionnés poussent en effet à l'action sur des fronts divers : une régulation plus ambitieuse des prélèvements, notamment en période de changement climatique ; la restauration écologique des rivières ; la reconquête des captages pollués par les pesticides et la réduction de toutes les formes de pollutions toxiques au moyen d'opérations collectives à l'initiative des territoires.

L'Aude en première ligne pour moins tirer sur les réserves

Cet exemple est intéressant en raison des volumes d'eau qu'il ambitionne d'économiser sur le bassin versant de l'Aude d'ici à 2021 : pas moins de 33 millions de m³ d'économie afin de rééquilibrer le déficit hydrique estimé à 37 millions de m³. Dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) signé en 2017, 87 mesures ont été actées pour éviter cette vie à crédit tout en répondant aux enjeux d'alimentation en eau potable, d'économie agricole, de tourisme, d'industrie et de bon état des masses d'eau. « *Nous avons opéré d'importants travaux sur le canal de la Robine avec des résultats probants*, explique Philippe Cluzel, animateur du PGRE pour le compte du Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar). *En 2010, nous prélevions 140 millions de mètres cubes pour l'alimentation d'eau sur ce canal ; nous n'étions plus qu'à 47 millions en 2018. Nous aidons les agriculteurs à moderniser leurs appareils agricoles et collaborons avec EDF pour programmer finement les lâchers d'eau lorsque les milieux aquatiques apparaissent en stress. L'an dernier, nous avons aussi signé le contrat de canal de Canet d'Aude et poursuivi les travaux de celui d'Olonzac* ». Les efforts d'économie d'eau mis en œuvre ont permis de rationaliser l'utilisation de la ressource et de ne pas accentuer le déficit en période sensible, pour éviter de ne gérer la ressource en eau qu'à l'aide de restrictions des usages lors des sécheresses successives. Face à des débits d'eau qui seront probablement divisés par deux dans les années à venir, mais des demandes de prélèvement en hausse pour irriguer au moins 20 000 hectares de terres supplémentaires, le Smmar sait qu'il joue une partie serrée. Mais sa ligne d'horizon ne bouge pas : améliorer la situation hydrologique du fleuve et de ses affluents et maintenir un bon état des eaux.

Au chevet du Clos Champ Tenon

Dans un autre registre, il est désormais prouvé que la restauration morphologique des rivières est bénéfique aux écosystèmes. Victime d'une pollution au fioul lourde il y a 10 ans, le ruisseau du Clos Champ Tenon, affluent de l'Augronne et objet d'un vaste programme de restauration piloté par la Fédération de Haute-Saône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, en apporte la preuve. Un lit méandrique a été recréé ; le nouveau lit mineur a été sous-dimensionné pour permettre au cours d'eau de s'ajuster par lui-même au gré des crues et le travail réalisé sur le lit moyen facilite les débordements naturels. « *Entre 2016 et 2018, nous avons opéré un suivi sur l'ensemble des composantes du milieu afin de quantifier les améliorations induites par les aménagements*, explique Loïc Bailly, technicien à la fédération. *D'un milieu très dégradé et peu*

QUESTION À Saveriu Luciani

Vice-président du Comité de bassin de Corse

Quelle est la situation en Corse ?

Le véritable défi est de préserver l'état des eaux ! Entre 2015 et 2019, nous sommes en effet passés de 83 % de masses d'eau superficielle en état écologique bon ou très bon à 89 %. Pour autant, peut-on se contenter de ces excellents chiffres quand les contraintes d'une démographie croissante – 450 000 habitants à l'horizon 2050 – et de l'activité touristique pèsent sur la ressource ? Entre qualité du milieu et développement, notre réponse est d'actualiser les orientations du Sdage, de sensibiliser aux gestes permettant de mieux et moins consommer l'eau et de poursuivre la mise en conformité des systèmes d'assainissement. Avec un objectif majeur : le renforcement de la gouvernance territoriale pour la poursuite du 11^e programme de l'agence de l'eau et la mise en œuvre d'Acqua Nostra 2050, notre plan d'aménagement hydraulique. Ces dernières années, la Corse a également engagé plusieurs mesures innovantes en matière de suivi des cyanobactéries et des toxines. Cela se traduit par un programme de contrôles fréquents et réguliers de tous les plans d'eau, visant à réagir en cas de coloration inhabituelle de l'eau ou de prolifération algale. L'Office d'équipement hydraulique de Corse réalise une grande partie de ces analyses dans son laboratoire, avec des résultats diffusés dans des délais rapides. Sur cette question sensible, ce sont plus de 300 000 euros qui ont été affectés à cette seule campagne l'an dernier.



MICROPOLLUANTS Merci les gammarès !



Parmi les substances toxiques recherchées dans l'eau, certaines sont présentes en quantité infinitésimale, mais pour autant jugées dangereuses pour la faune, la flore et potentiellement l'homme. Depuis 2018, l'agence de l'eau mesure la bioaccumulation de ces substances dans des organismes invertébrés appelés gammarès et présents en masse dans toutes les rivières françaises.

Contrairement aux poissons, ces gammarès sont aisés à élever en captivité, ils sont très tolérants vis-à-vis des conditions environnementales et leurs mécanismes physiologiques de défense face aux micropolluants sont mieux connus. Le protocole de surveillance du Sdage 2022-2027 prévoit d'instaurer ce type de tests au-delà des 56 stations observées aujourd'hui.





■ Vue du ruisseau du Clos Champ Tenon avant et après les travaux pilotés par la Fédération de Haute-Saône pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

... attractif pour la faune piscicole, nous sommes revenus à une situation plus proche de la normalité ». Ainsi les indicateurs repassent au vert: l'indice biologique a fait un bond de 13 à 18/20 et la biomasse de poissons, de 20 kg/ha avant travaux, atteint aujourd'hui 70 kg/ha. Cela reste encore éloigné des potentialités du ruisseau (200 kg/ha) mais confirme une nette amélioration de son fonctionnement écologique. Nécessitant un budget de 160 000 euros, cette action a bénéficié d'un financement de 105 000 euros de l'agence de l'eau.

Lutte acharnée contre les pesticides sur les aires d'alimentation de captage

La protection des aires d'alimentation de captage prioritaires est aussi fortement accompagnée par l'agence de l'eau, avec des retombées significatives sur le bon état des masses d'eau. Parmi les réussites, celle du captage des Puits Boyne et Hérault, sur la commune de Cazouls, qui alimente près de 15 000 personnes en eau potable. Suite à une pollution au glyphosate et à l'AMPA dépassant les seuils de normes sanitaires autorisés en 2004, un volet de lutte contre les pesticides a été inclus au Schéma directeur du syndicat mixte des eaux de la vallée de l'Hérault. « Nous avons d'abord opéré d'importants travaux sur les puits concernés pour les rendre étanches, explique Dominique Charbonnier, directeur du syndicat. Nous avons discuté avec les agriculteurs afin qu'ils n'utilisent plus les substances néfastes et nous avons surtout lancé une politique d'acquisition foncière sur la zone prioritaire afin de favoriser l'agriculture biologique via des baux environnementaux sur 20 ans ». Bilan: plus aucun dépassement des normes sanitaires sur les deux molécules incriminées depuis 2010 et une diminution constante jusqu'à atteindre les limites de détection analytique aujourd'hui!

Opérations collectives pour réduire les pollutions dispersées

D'une manière générale, quand une multitude d'activités génère des pollutions toxiques importantes, la meilleure des réponses est souvent collective, ce qui a conduit l'agence à proposer, aux industriels et collectivités rassemblés, des contrats spécifiques. Celui de l'Arve Pure a permis, en 10 ans, d'engager 31 millions d'euros de travaux portés par les entreprises et les élus du bassin versant de l'Arve, avec une aide de 18,3 millions de l'agence. 712 entreprises ont été accompagnées pour diminuer leurs rejets de métaux, hydrocarbures, solvants, pesticides, micropolluants. Aujourd'hui, la pollution métallique de l'Arve ne dépasse plus les normes autorisées. Mais le combat continue avec un nouveau programme Arve Pure 2022 et un investissement de 7 millions d'euros d'aides de l'agence pour améliorer l'utilisation de l'eau dans un périmètre d'intervention élargi à la vallée du Giffre et à la Communauté de communes du Genevois.

Les sécheresses à répétition, les aléas climatiques, les prélèvements excessifs... ne sont pas les amis des rivières et des fleuves. Aujourd'hui plus que jamais, le cap du bon état est à maintenir.

FORTE AUGMENTATION DE LA CONNAISSANCE

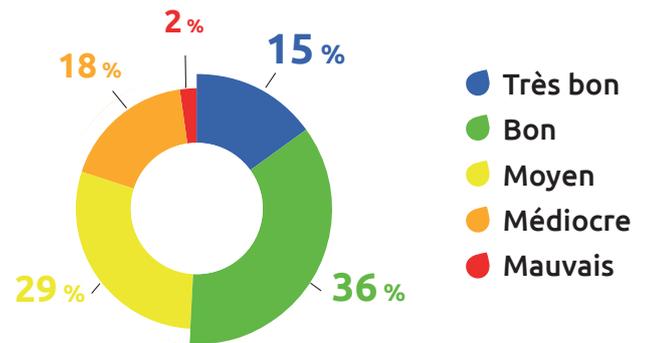


1 767 Le nombre de stations de surveillance sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse



- 842 cours d'eau
- 92 plans d'eau
- 779 eaux souterraines
- 28 eaux côtières
- 26 eaux de transition

LA MOITIÉ DES COURS D'EAU SONT EN BON ÉTAT EN RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE



POUR 26 % DES COURS D'EAU, le risque constitué par les pesticides reste prégnant.

33 % DES RIVIÈRES ont un régime hydrologique altéré.

53 % présentent une morphologie abîmée.

42 % sont cloisonnées par des seuils et des barrages.

90 % DES EAUX SOUTERRAINES sont en bon état chimique.

SOURCE :

L'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Publication : mars 2020

CE RAPPORT EST TÉLÉCHARGEABLE SUR : www.eaurmc.fr

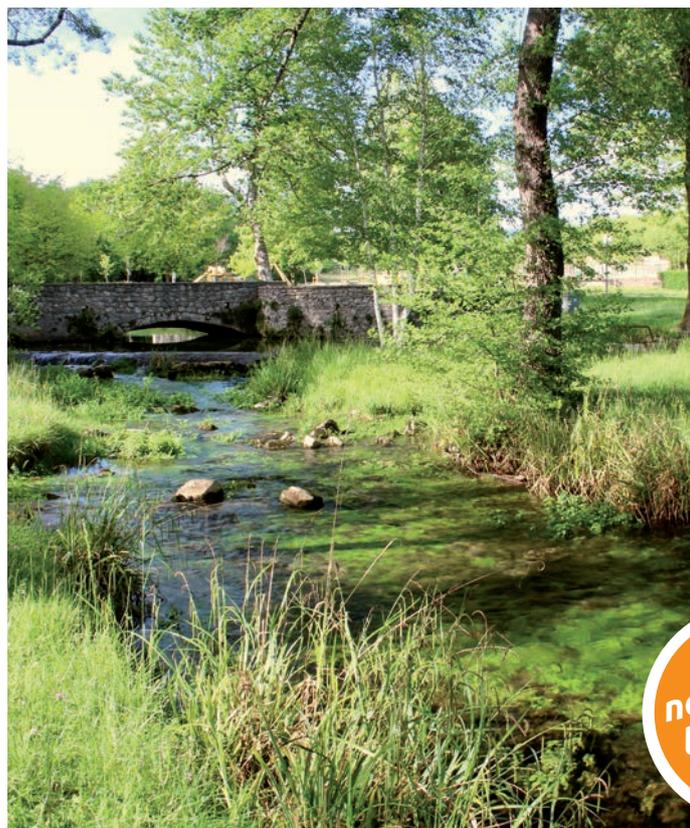
PÊCHE DE SAUVETAGE

Une solution d'urgence uniquement!

Les pêcheurs sont des observateurs avisés de l'état des rivières et des acteurs engagés pour leur sauvegarde. En période de sécheresse intense, ils sont de plus en plus sollicités pour réaliser des pêches électriques visant à déplacer les poissons dans des secteurs moins asséchés. « *Ce sont néanmoins des pratiques à manier avec prudence, prévient Christian Boucansaud, directeur de la Fédération de pêche d'Ardèche, car les rivières dans lesquelles nous réinstallons les poissons sont elles aussi souvent dégradées. Il faut surtout limiter les prélèvements d'eau, qu'ils soient domestiques ou agricoles, afin que les niveaux soient suffisants pour assurer la survie des poissons* ». L'an dernier, une dizaine de pêches de sauvegarde a été réalisée en Ardèche, où de nombreux cours d'eau sont de plus en plus fréquemment asséchés. Un autre problème soulevé par les pêcheurs est celui des retenues collinaires, car elles captent les orages estivaux susceptibles de réalimenter les cours d'eau et la température de l'eau y est souvent supérieure de 2 à 3 degrés, risquant ainsi de réchauffer l'eau des rivières au détriment des poissons d'eau vive, qui souffrent déjà du changement climatique.



■ Le but de la pêche électrique est de capturer les poissons à des fins d'étude, ou de préservation en les transférant d'un site à un autre.



■ L'agence de l'eau étudie 20 paramètres différents avant de décerner la distinction écologique "Rivière en bon état".

RIVIÈRES EN BON ÉTAT

Une reconnaissance qui fait du bien!



69 rivières bénéficient désormais de l'appellation « Rivière en bon état », une distinction écologique décernée par l'agence de l'eau depuis 2015 à l'échelle des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Elle valorise les cours d'eau et les actions des collectivités ; elle est identifiable grâce à ses panneaux affichant 3 petits poissons bleus en ligne, désormais bien connus des promeneurs, pêcheurs, baigneurs, kayakistes. Les lauréates du cru 2020 sont au nombre de 5 : l'Avèze et le Saint-Jaume en Occitanie, ainsi que la Saône, de sa source à la confluence avec la Belrupt, le Rhône et le Combois en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. « *Cette distinction renforce la cohésion autour de la préservation des rivières. Elle témoigne des efforts constants que nous livrons en matière d'assainissement, de prélèvements et de réduction des impacts anthropiques sur les milieux* », indique Christophe Morgo, président de l'EPTB Fleuve Hérault, qui a candidaté avec succès à l'obtention d'une distinction pour le ruisseau de l'Avèze, dont les eaux fraîches accueillent des espèces endémiques comme le chabot de l'Hérault ou des lamproies de planer, et une population de truites fario très appréciées des pêcheurs.

5
nouveaux
lauréats
en 2020

Découvrez le règlement de l'opération
« Rivière en bon état » sur www.eaurmc.fr



Plan de relance Covid 19

L'agence de l'eau se place aux avant-postes

Pour soutenir les collectivités et les maîtres d'ouvrage engagés dans des travaux liés au bon état des eaux, l'agence se mobilise à deux niveaux : des mesures d'urgence immédiates et un appel à projets baptisé « Rebond eau-biodiversité-climat ». Les explications de Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau.

Quel est le sens des mesures annoncées en réponse à la crise sanitaire ?

Laurent Roy : L'agence de l'eau a voulu être très réactive pour aider ses partenaires publics et privés à franchir ce cap difficile. De nombreux chantiers essentiels pour l'eau et les milieux ont en effet été stoppés pendant le confinement et nos partenaires doivent maintenant faire face, dans de nombreux domaines, à des dépenses importantes, non programmées, du fait de la crise sanitaire. Il est nécessaire de les soutenir rapidement pour que nos enjeux considérables en matière de qualité de l'eau, d'adaptation au changement climatique et de biodiversité soient traités sans retard supplémentaire malgré ces difficultés. C'est aussi un moyen pour contribuer à relancer la machine économique dans les territoires.

Un premier volet a été décidé dès le 12 mai. Que permet-il ?

Il se compose de trois mesures d'urgence, à effet immédiat. La première concerne les travaux décidés ou lancés avant la crise sanitaire dans un objectif d'atteinte du bon état des eaux. Afin d'injecter plus rapidement les financements nécessaires à leur poursuite, l'agence porte le taux de son premier acompte de 30 à 50 % du montant de l'aide. Ce sont 50 millions d'euros de crédits de paiement que nous prévoyons ainsi de verser de manière anticipée ! La deuxième mesure assouplit les conditions de paiement des subventions accordées pour les actions d'animation réalisées par de nombreux maîtres d'ouvrage, notamment des structures associatives aux faibles moyens financiers. Nous versons les aides dès lors que les coûts salariaux ont été engagés, même si toutes les actions prévues n'ont pas pu être effectuées en raison de l'épidémie et du confinement. Enfin, nous avons décidé une aide exceptionnelle au bénéfice des services d'assainissement - souvent très ruraux - impactés par l'impossibilité, du fait de l'épidémie, d'épandre les boues non hygiénisées sur des terrains agricoles. Cela cible plus de 500 stations d'épuration et mobilisera près de 10 millions d'euros d'aides.



■ Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Fin juin, un appel à projets a été lancé en complément. En quoi consiste-t-il ?

Considérant que la crise a donné un coup de frein à la mise en œuvre de nos politiques, il va permettre d'injecter 180 millions d'euros d'ici à 2021. Baptisé « Rebond eau-biodiversité-climat », il rend possibles, sur tout le territoire, des projets d'investissement en faveur de l'eau potable et de l'assainissement, normalement éligibles au titre du 11^e programme uniquement dans les Zones de revitalisation rurale (ZRR). L'agence subventionnera ces travaux à hauteur de 50 % (les projets dans les ZRR restant soutenus à un taux maximal de 70 %). Nous avons également porté le taux d'aide pour tous les travaux de restauration des milieux de 50 à 70 %, parce que ce sont souvent des projets dont le plan de financement est difficile à boucler. Sur le volet climat, nous accompagnerons plus largement les actions d'économie d'eau, en intervenant aussi au titre de cet appel à projets en dehors des secteurs déficitaires ou en équilibre fragile. Enfin, pour renforcer notre appui à la mutation de notre agriculture, nous augmentons de 10 millions d'euros les enveloppes annuelles d'aide à la conversion à l'agriculture biologique pour les années 2020 et 2021.

Plus d'info sur www.eau.rmc.fr

60 M€

**L'IMPACT FINANCIER
(crédits de paiement)
des 3 mesures d'urgence
lancées par l'agence de l'eau,
sur l'année 2020.**

180 M€

**L'ENVELOPPE MOBILISÉE
(autorisations d'engagement)
dans le cadre du nouvel
appel à projets
« Rebond eau-biodiversité-
climat »
sur les années 2020 et 2021.**

Nomination

Karine Bonacina à la tête de l'agence de l'eau à Montpellier

Depuis le 1^{er} juin, Karine Bonacina, ingénieure en chef des Ponts, des Eaux et Forêts, est la nouvelle directrice de la délégation territoriale de Montpellier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Elle succède à Dominique Colin, parti au Cerema à Lyon. Karine Bonacina était depuis 10 ans cheffe du service eau et biodiversité à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Charente-Maritime où elle exerçait notamment des missions liées à la gestion quantitative de l'eau et à la préservation des zones humides. Elle a également travaillé 5 ans à la Diren Provence-Alpes-Côte d'Azur, où elle s'occupait de questions européennes et de l'évaluation environnementale.

Elle rejoint l'agence de l'eau avec enthousiasme car elle apprécie « *le dynamisme des équipes pour impulser des projets de territoire construits avec tous les acteurs de l'eau. La vision stratégique et prospective de l'agence est essentielle pour faire avancer la politique de l'eau.* »



40 personnes travaillent à la délégation de Montpellier, qui intervient sur les départements du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et d'une partie de la Lozère.

Agenda

Journée technique sur les lagunes méditerranéennes

8 septembre à Lattes (34).

À la rencontre de la biodiversité

4 visites de terrain en présence des acteurs des territoires et de la presse.
17 septembre dans le Beaujolais (69);
21 septembre dans le Marais de Saône (25); 6 octobre à Lodève (34) et 12 octobre sur le plateau de Vitrolles (13).



Journées techniques « Captages prioritaires – Cap sur l'efficacité »

3 novembre pour le nord du bassin et 5 novembre pour le sud.

Colloque « Eau potable et assainissement : élus, votre engagement au service des usagers et de l'environnement »

2 décembre à Lyon.

Séminaire « Eau et connaissance La restauration physique des cours d'eau »

4 décembre à Lyon.

Instances de bassin

- 24 septembre : comité de bassin de Corse.
- 25 septembre : comité de bassin Rhône-Méditerranée.
- 18 décembre : comité de bassin Rhône-Méditerranée d'installation.

Jacques Oudin

Une figure pionnière pour le secteur de l'eau

L'ancien sénateur Jacques Oudin est décédé le 21 mars dernier. Dès les années 1970, alors élu local en Vendée, il a pris conscience qu'il fallait davantage protéger l'environnement et particulièrement les littoraux et la ressource en eau. Au Sénat, il est l'initiateur de la loi qui porte son nom (« Oudin-Santini »). Cette loi autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement au financement d'actions de solidarité internationale dans des pays en développement.

En 1990, il crée le Cercle français de l'eau (CFE), dont il sera le président pendant quatorze ans.

98%

des redevables ont choisi la télédéclaration contre 95 % l'an dernier.

Un très bon score malgré quelques retards des retours de déclarations (papier et internet) constatés à la date butoir du 1^{er} avril, du fait de la crise sanitaire. Afin de ne pas pénaliser les redevables, l'agence n'appliquera aucune pénalité pour ces retards dus au coronavirus jusqu'au 23 juin.



(LE SAVIEZ-VOUS ?)

+25 %

L'AUGMENTATION, ENTRE 2009-2011 ET 2016-2018, DES VENTES DE GLYPHOSATE (HERBICIDE) EN FRANCE.

Le pays s'est engagé à sortir du glyphosate d'ici fin 2020 pour les principaux usages.



.....
➤ Source : Commissariat général au développement durable - mai 2020 - Plan de réduction des produits phytopharmaceutiques et sortie du glyphosate : état des lieux des ventes et des achats en France en 2018.

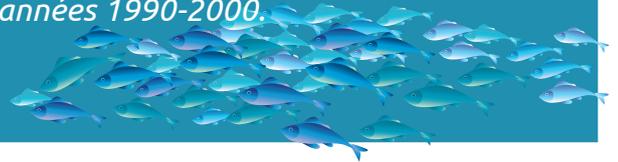
49 %

des poissons pêchés dans les eaux de la métropole française

proviennent de populations exploitées durablement (contre 15 % il y a 20 ans).

Résultat positif notamment pour le thon rouge de Méditerranée, dont le stock se reconstitue après la surexploitation des années 1990-2000.

.....
➤ Source : Ifremer



52 % DE LA POPULATION MONDIALE VIVRA DANS DES CONDITIONS DE

stress hydrique

D'ICI 2050.

.....
➤ Source : rapport mondial des Nations-Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2020



6 SUR 10

C'est le nombre de Français exposés aux risques climatiques :

inondations, mouvements de terrain, feux de forêt, pollution atmosphérique ou avalanches. 9,8 millions de personnes sont très exposées et 30,9 millions sont fortement exposées.

.....
➤ Source : Datalab du Commissariat général au développement durable (CGDD) - janvier 2020



69 %

DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU DANS LE MONDE servent à l'irrigation de terres qui ne couvrent que 20 % des terres cultivées et génèrent 40 % de la production agricole mondiale.

.....
➤ Source : rapport mondial des Nations-Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2020



21



LE NOMBRE DE DOSSIERS

retenus par l'agence de l'eau dans le cadre de son appel à initiatives « Paiement pour services environnementaux ».

Lire l'article en page 12.

45 MILLIONS DE TONNES D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE ONT ÉTÉ ÉVITÉES EN FRANCE



pendant la période de confinement liée au Covid19. Cela représente une baisse d'environ 5 à 15 % des émissions pour l'année.

.....
➤ Source : Haut conseil pour le climat

26% du linéaire côtier méditerranéen en France est en danger à cause notamment de L'ARTIFICIALISATION.

.....
➤ Source : Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)



5 NOUVELLES RIVIÈRES SONT DISTINGUÉES « RIVIÈRE EN BON ÉTAT » PAR L'AGENCE DE L'EAU.



L'Avèze (34), le Saint-Jaume (66), la Saône (88), Le Rhône (90) et le Combois (90). Elles s'ajoutent aux 64 rivières déjà détentrices de cette distinction écologique.

120 Le nombre de substances toxiques,

d'origine notamment pharmaceutique, détectées dans les eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Les plus fréquentes sont la caféine (stimulant) ou la metformine (antidiabétique).

.....
➤ Source : rapport État des eaux 2020 de l'agence de l'eau



3 300 sites de baignade

en eau de mer et en eau douce sont surveillés chaque année par le ministère de la Santé. Retrouvez la qualité des eaux de baignades en rivières sur l'appli « Qualité rivière » des agences de l'eau.



5%



LA PART DES ÉMISSIONS MONDIALES DE CO₂ CAUSÉES PAR LE DRAINAGE ET L'ASSÈCHEMENT DES TOURBIÈRES PAR L'HOMME.

La restauration et la conservation des zones humides est une importante mesure d'atténuation du changement climatique. Un tiers de l'atténuation des gaz à effet de serre jusqu'en 2030 peut être atteint par une action sur les écosystèmes, à laquelle les zones humides peuvent contribuer à hauteur de 14 %.

.....
➤ Source : rapport mondial des Nations-Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2020

NOUVEAU !

APPEL À PROJETS DE L'AGENCE DE L'EAU « PLAN DE REBOND EAU, BIODIVERSITÉ, CLIMAT »

180 M€ D'AIDE

- Accélération de l'investissement en faveur de l'eau potable et de l'assainissement
- Soutien à l'industrie pour réduire davantage les pollutions et innover
- Coup de pouce supplémentaire pour le climat et la biodiversité
- Des moyens renforcés pour l'agriculture Bio



**Collectivités et acteurs économiques,
autant d'opportunités à saisir,
dans l'immédiat et d'ici fin 2021 !**

Plus d'informations sur
[www.eaurmc.fr/
RebondEauBiodiversiteClimat](http://www.eaurmc.fr/RebondEauBiodiversiteClimat)

- Des taux d'aides rehaussés
- Ouverture de certaines aides à des territoires non éligibles dans le cadre du 11^e programme « Sauvons l'eau »

SAUVONS ! L'EAU !